

Objet : Consignes par rapport à la tenue de vente(s) de garage

Saint-Adolphe-d'Howard, le 11 mai 2021 – En raison de la pandémie de Covid-19 et des consignes sanitaires mises en place par les différentes instances publiques, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite informer ses citoyens qu'aucune vente de garage ne sera autorisée sur l'ensemble de son territoire et ce, jusqu'à nouvel ordre.

En effet, les dernières recommandations de la Direction de santé publique interdisent les ventes de garage tenues par des citoyens sur le terrain de leur domicile privé, pour les zones rouge et orange. Rappelons que tout rassemblement est également illégal.

En ce sens, la Municipalité défend aussi l'organisation de telles activités sur le domaine public.

Prenez note que c'est la Sûreté du Québec qui s'assure de l'application de ces consignes et que les contrevenants pourraient recevoir des amendes d'au moins 1 500 \$.

Pour connaître les consignes sanitaires à respecter, [c'est ici](#).

Vous avez des objets dont vous souhaitez vous départir? Le comptoir familial Saint-Joseph, de la paroisse, recueille vos biens qui sont encore en bon état et les offrira, à moindre coût, à notre communauté.

La vente et l'achat d'articles usagés en ligne, nécessitant une prise de possession en personne, respectant la distanciation physique de 2 mètres entre les personnes n'habitant pas à la même adresse, est également une option qui vous est offerte.

La Municipalité remercie tous les Adolphins et les Adolphines pour leur collaboration.

-30-

Source :

Fannie Leclerc

Responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

*Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard | 1881 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard
(Québec) J0T 2B0 | (819) 327-2626 poste 1 | loisirs@stah.ca*